



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**STRATÉGIE LOCALE DE GESTION DU
RISQUE INONDATION (SLGRI)
FRANCILIENNE**

**Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement, de l'aménagement
et des transports d'Île-de-France**

Annexes

Historique des versions du document

Version	Date	Commentaire
V230331	31/03/23	Annexes de la Stratégie inondation francilienne (version projet)
V230921	21/09/23	Version projet post concertation
V231121	21/11/23	Version approuvée suite à l'Assemblée du 12/10/2023

Affaire suivie par

Julien TANGUY – Service Prévention des Risques
Tél. : 01 71 28 46 62
Courriel : julien.tanguy@developpement-durable.gouv.fr
Courriel générique : drierat-if.slgri@developpement-durable.gouv.fr

Rédacteur
Julien TANGUY – Département Risques Naturels – Service Prévention des Risques – DRIEAT

Relecteurs
Laurence BALMES – Département Risques Naturels – Service Prévention des Risques – DRIEAT
Olivier CHARDAIRE – Département Risques Naturels – Service Prévention des Risques – DRIEAT
Olivier LEVILLAIN – Service de Prévention des Risques – DRIEAT
Marion RAFALOVITCH – Département Risques Naturels – Service Prévention des Risques – DRIEAT
Amaryllis SIMON – Secrétariat Général de la Zone de Défense – Préfecture de Police

Annexe 1 – Prise en compte des recommandations de la Cour des Comptes dans la Stratégie inondation francilienne 2023.....	4
Annexe 2 – Indicateurs prioritaires de suivi de la Stratégie inondation francilienne.....	7
Annexe 3 – Glossaire.....	13
Annexe 4 – Scénarios de crue et périodes de retour.....	16
Annexe 5 – Comitologie de la Stratégie inondation francilienne.....	17

Annexe 1 – Prise en compte des recommandations de la Cour des Comptes dans la Stratégie inondation francilienne 2023

Recommandations de la Cour des Comptes		Stratégie inondation francilienne 2023 (projet)	
(rapport novembre 2022)	Pilotes	Orientations stratégiques (OS) au lancement de la concertation (février 2023)	
Mieux définir, financer et évaluer les stratégies territoriales pour faire face au risque majeur de crue centennale à l'échelle de l'Île-de-France et mieux informer sur ce risque			
Recommandation n°1 : Mettre en place une base de données sur l'état d'avancement des PAPI, accessible au public au plus tard en 2025.	MTECT	0.1	Sans préjuger de la mise en place d'un outil national par le MTECT ou des outils mis en œuvre localement par les porteurs de PAPI, l'OS 0.1 prévoit une information, sur le site de la DRIEAT, de l'avancement de la Stratégie inondation francilienne (incluant ainsi l'avancement de certaines actions déployées dans les PAPI). Au niveau du bassin Seine Normandie, la DRIEAT informe par ailleurs de l'avancement du PGRI. Les porteurs de PAPI communiquent également sur l'avancement détaillé de leurs PAPI.
Recommandation n°2 : Dimensionner les financements des PAPI en fonction des objectifs plus ambitieux de réduction de l'exposition au risque.	MTECT, EPTB SGL, EPTB EOA, MGP, structures porteuses de PAPI	0.1 et 8.1	La Stratégie inondation francilienne prévoit (OS 0.1 et 8.1) de suivre les financements des actions de prévention du risque inondation. Cette Stratégie pousse les porteurs de PAPI et leurs partenaires, maîtres d'ouvrage des actions de prévention, à s'investir de manière ambitieuse à hauteur de l'exposition importante du territoire francilien face aux risques d'inondation.
Recommandation n°3 : Rendre toutes les informations disponibles sur les risques d'inondation (y compris par remontées de nappe ou par ruissellement) accessibles aux particuliers, aux administrations et aux entreprises, renforcer les actions de sensibilisation au risque d'inondation au sein des PAPI et vérifier régulièrement le niveau de perception du risque d'inondation par la	MTECT, MIOM, PRIF et PP, EPTB SGL, EPTB EOA, structures porteuses de PAPI en Île-de-France	1.5	L'OS 1.5 vise globalement à l'amélioration de la sensibilisation des publics : mise en place d'une stratégie de communication partagée entre les services de l'État et les acteurs locaux ; renforcement de la sensibilisation des différents acteurs (par les canaux officiels – Géorisques et Vigicrues par exemple – et par des outils et événements innovants) ; sondages périodiques pour évaluer la culture du risque des Franciliens (qui répond au besoin d'un suivi régulier du niveau de perception aux risques). La sensibilisation par rapport aux risques inondation par remontée de nappe et par ruissellement (données à consolider lors de ce second cycle – OS 1.1 et

population francilienne au moyen d'un indicateur inclus dans ces programmes.			1.2) est à articuler dans le cadre des études de modélisation, avec un accompagnement sur les incertitudes associées aux cartographies d'aléas et de risques.
Renforcer les actions de réduction du risque d'inondation en Île-de-France			
Recommandation n°4 : Poursuivre sans délai le recensement des systèmes d'endiguement de la MGP et adopter à brève échéance un plan de financement pour leur mise en conformité.	MGP	7.1	Sur le territoire de la MGP, tous les systèmes d'endiguement constitués de digues existantes ont été recensés. Les systèmes d'endiguement les plus importants (classes A et B) ont été autorisés en juin 2022 ; les études en vue d'autoriser les systèmes de classe C sont en cours. L'OS 7.1 invite les collectivités ayant la compétence GEMAPI comme la MGP à planifier des travaux de confortement pour améliorer la protection offerte par ces systèmes d'endiguement. L'avancement de ces études et travaux, financés dans le cadre des PAPI, est discuté notamment dans le cadre du comité de suivi de la SLGRI (OS 0.1 et 8.1).
Recommandation n°5 : Renforcer la sensibilisation de l'ensemble des intercommunalités franciliennes à la prévention du risque d'inondation, particulièrement dans le contexte des nouveaux schémas de cohérence territoriale (SCOT) et de leur mise en œuvre dans les plans locaux d'urbanisme intercommunaux.	MTECT, MIOM, PRIF, MGP	1.5, 4.3 et 4.4	Au-delà de la sensibilisation renforcée des collectivités locales sur leur vulnérabilité, leurs missions de gestion de crise et d'information des publics (OS 1.5 et 3.2), la Stratégie insiste en particulier sur la prise en compte ambitieuse des risques inondation (débordement de cours d'eau, remontée de nappe, ruissellement) dans les documents d'urbanisme (OS 4.3 et 4.4).
Recommandation n°6 : Mettre en œuvre un dispositif de soutien aux diagnostics de vulnérabilité au risque d'inondation en faveur des très petites et moyennes entreprises ainsi que des opérateurs de réseaux pour les inciter à réaliser les investissements clés et à prendre les mesures d'organisation nécessaires.	Région Île-de-France, chambre de commerce et d'industrie de Paris Île-de-France	1.5, 5.1, 5.2 et 5.3	Excepté les opérateurs de réseaux, impliqués dans une démarche dynamique à poursuivre (OS 5.1), la sensibilisation des entreprises (OS 1.5) est à renforcer dans le cadre du second cycle dans un objectif de réduction concrète de leur vulnérabilité. Des actions sont pensées en priorité pour la réduction de vulnérabilité des secteurs sensibles (OS 5.2) et pour les bâtiments soumis à des crues fréquentes (OS 5.3). L'implication de la Région Île-de-France, des chambres consulaires et des assureurs est souhaitée dans ce nouveau cycle.

Appuyer ces actions par une stratégie durable et un pilotage plus cohérent à l'échelle du bassin de la Seine

Recommandation n°7 : Évaluer annuellement les avancées de la politique de prévention du risque d'inondation, tant à l'échelle du bassin que de la région, et en rendre compte aux acteurs dans un format large.	MTECT, MIOM, préfet coordonnateur de bassin, AESN, collectivités et établissements porteurs des programmes d'action	0.1	La prévention du risque d'inondation est mise en œuvre dans le cadre de plusieurs outils à des périmètres variés. L'OS 0.1 rappelle que l'avancement des actions fait l'objet d'échanges dans les instances locales de chaque PAPI et dans le Comité Seine de suivi du PGRI, à l'échelle du bassin versant Seine Normandie. L'avancement de la Stratégie inondation francilienne sera évalué en particulier par le comité de suivi nouvellement institué et les indicateurs via les évolutions cartographiques. L'EPTB Seine Grands Lacs organise également un séminaire annuel avec les partenaires du bassin amont de la Seine. Les organisateurs veilleront à articuler de la manière la plus efficace ces différentes réunions. Une information sur l'avancement de ces actions relatives à la prévention contre les inondations sera disponible sur le site de la DRIEAT et sera mené dans les instances institutionnelles (CDRNM notamment).
Recommandation n°8 : Placer le délégué au développement de la Vallée de la Seine sous l'autorité du préfet coordonnateur de bassin.	MTECT, MIOM, préfet coordonnateur de bassin, AESN, collectivités et établissements porteurs des programmes d'action		Recommandation hors cadre de la Stratégie inondation francilienne.

Annexe 2 – Indicateurs prioritaires de suivi de la Stratégie inondation francilienne

13 principaux indicateurs sont mis en place pour évaluer l’avancement de la Stratégie inondation francilienne ; ils sont notamment discutés par le Comité de suivi et sont consultables sur le site de la DRIEAT :

- **Evolution de la population en zone inondable par débordement et en zone non inondée impactée par les fragilités de réseaux associées** (orientation stratégique 1.4 et 5.1)

Les données sont disponibles pour les zones inondables par débordement.

Pour les grands axes Seine, Marne, Oise et Loing, les données sont disponibles pour différents niveaux de crue (données issues du croisement avec les zones d’inondation potentielles, ZIP) (figure 1). Ces résultats sont visualisables sur la [cartographie dynamique Cartoviz ZIP](#) (Institut Paris Region), pour 5 niveaux de crue (cartographies et données statistiques à la commune).

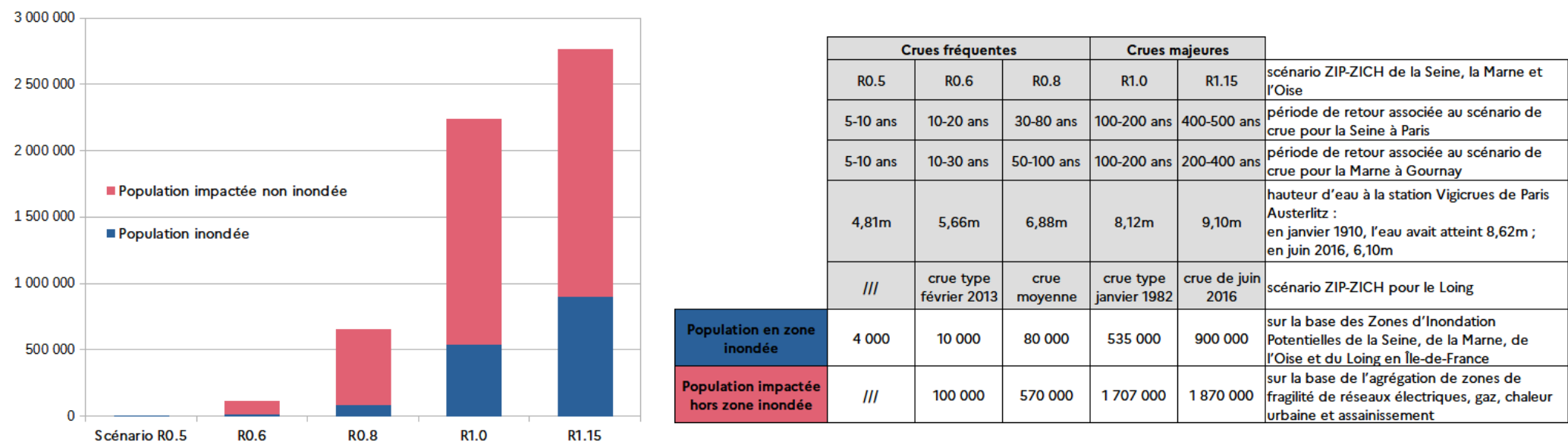


Figure 1: Population impactée directement (en zone inondable) ou indirectement (hors zone inondable mais affectée par des fragilités de réseaux électriques, gaz, chaleur urbaine ou assainissement) par différentes crues de la Seine, de la Marne, de l'Oise et du Loing (donnée : IPR, DRIEAT ; densibati2017, ZIP)

On peut noter l'effet de seuil pour le scénario de crue « R1.0 » (correspondant à la modélisation hydraulique reprenant les débits historiques reconstitués pour la crue de janvier-février 1910 ; la période de retour associée à ce scénario est estimée à 100-200 ans pour la Seine à Paris et pour la Marne à Gournay) lorsque la zone centrale la plus densément peuplée commence à être inondée, la Seine et la Marne submergeant les systèmes d'endiguement en proche couronne notamment.

Pour les crues plus fréquentes, les impacts directs sur la population sont donc assez limités grâce notamment aux systèmes d'endiguement existants sur Paris et la proche couronne. Certains secteurs en Île-de-France sont cependant vulnérables pour ces niveaux de crue.

Pour chaque niveau de crue, 2 à 3 fois plus de franciliens sont indirectement impactés par les dysfonctionnements de réseaux d'électricité, de gaz, d'assainissement ou de chaleur urbaine. Pour les réseaux les plus structurants (électricité et assainissement), des coupures de services pendant plusieurs jours à plusieurs semaines amèneront également les habitants à évacuer leur domicile, soit 1,4 millions de personnes pour le scénario de crue majeure « R1.15 » (modélisation équivalente à 115 % des débits de la crue de janvier 1910, période de retour estimée à 400-500 ans pour la Seine à Paris et à 200-400 ans pour la Marne à Gournay).

Les dysfonctionnements des autres réseaux (eau potable, transport, télécoms) affecteront des franciliens supplémentaires (évalué à environ 5 millions de franciliens supplémentaires pour le réseau d'eau potable, entre dégradation en quantité ou en qualité de l'eau desservie, voire d'arrêt de service, considérant l'arrêt des grosses unités de production d'eau potable en proche couronne au-delà du scénario R1.0).

Pour les affluents secondaires, les données sont notamment disponibles pour les aléas de référence des PPRI ; des cartographies pour différents niveaux de crue ont été produites ou sont en cours d'élaboration dans le cadre des PAPI.

Hors zones inondées de la Seine, de la Marne, de l'Oise et du Loing, 29 300 franciliens sont soumis à un risque d'inondation par débordement (zones d'emprise des PPRI, donnée IPR, mars 2021).

- **Evolution de la population en zone inondée par ruissellement** (orientations stratégiques 1.4 et 5.1)

La connaissance sur les zones inondées par ruissellement n'est pas encore suffisamment consolidée (OS 1.2) pour produire cet indicateur sur cet aléa.

- **Niveau de sensibilisation des franciliens face aux risques d'inondation et aux consignes, par l'intermédiaire d'un sondage tous les 3 ans pour s'assurer de l'efficacité des actions de culture du risque** (orientation stratégique 1.5)

Quelques résultats du sondage réalisé par IPSOS en 2017 pour le compte de l'EPTB Seine Grands Lacs auprès de 1000 Franciliens :

- 38 % des sondés pensent que l'Île-de-France n'est pas exposée à un risque d'inondation de grande ampleur ;
- 80 % des sondés souhaitent être mieux informés sur les risques d'inondation.

Le laboratoire PLACES (CY Cergy Paris Université) a réalisé une enquête en 2018 (auprès de 3000 Franciliens) qui a notamment abouti à la [cartographie dynamique Perception](#) qui détaille, de la maille communale jusqu'à la maille carroyages, 11 indicateurs de perception du risque d'inondation et des évacuations en Île-de-France. Une nouvelle enquête a été réalisée en 2022 (auprès de 5000 Franciliens ; résultats en cours d'exploitation).

- **Nombre de piézomètres intégrés dans une base de données partagée pour le suivi des nappes** (orientation stratégique 2.2)

Cet indicateur est à construire avec l'EPTB Seine Grands Lacs et les partenaires de l'OS 2.2, notamment l'IGC Paris, le BRGM, les services de l'État et les opérateurs de réseaux.

Il permettra d'évaluer la structuration du suivi du phénomène de remontée de nappe à Paris et en proche couronne.

- **Taux de réalisation des plans (inter)communaux de sauvegarde obligatoires par les collectivités locales**, premières actrices de la gestion de crise aux côtés des services de l'État (orientation stratégique 3.2)

Fin 2022, 74 % des 792 communes d'Île-de-France soumises à PCS (tous risques confondus) ont élaboré ce plan de gestion de crise (figure 2).

(Dans les Yvelines, un arrêté préfectoral du 02/11/1992 pris en application de l'ancien article R111-3 du code de l'environnement a délimité un périmètre de zones à risque d'inondation et concerne de nombreuses communes ; ces périmètres d'aléas ont été précisés sur plusieurs cours d'eau par des PPRI – voir à ce titre la [cartographie des communes couvertes par un PPRI hors R111-3.](#))

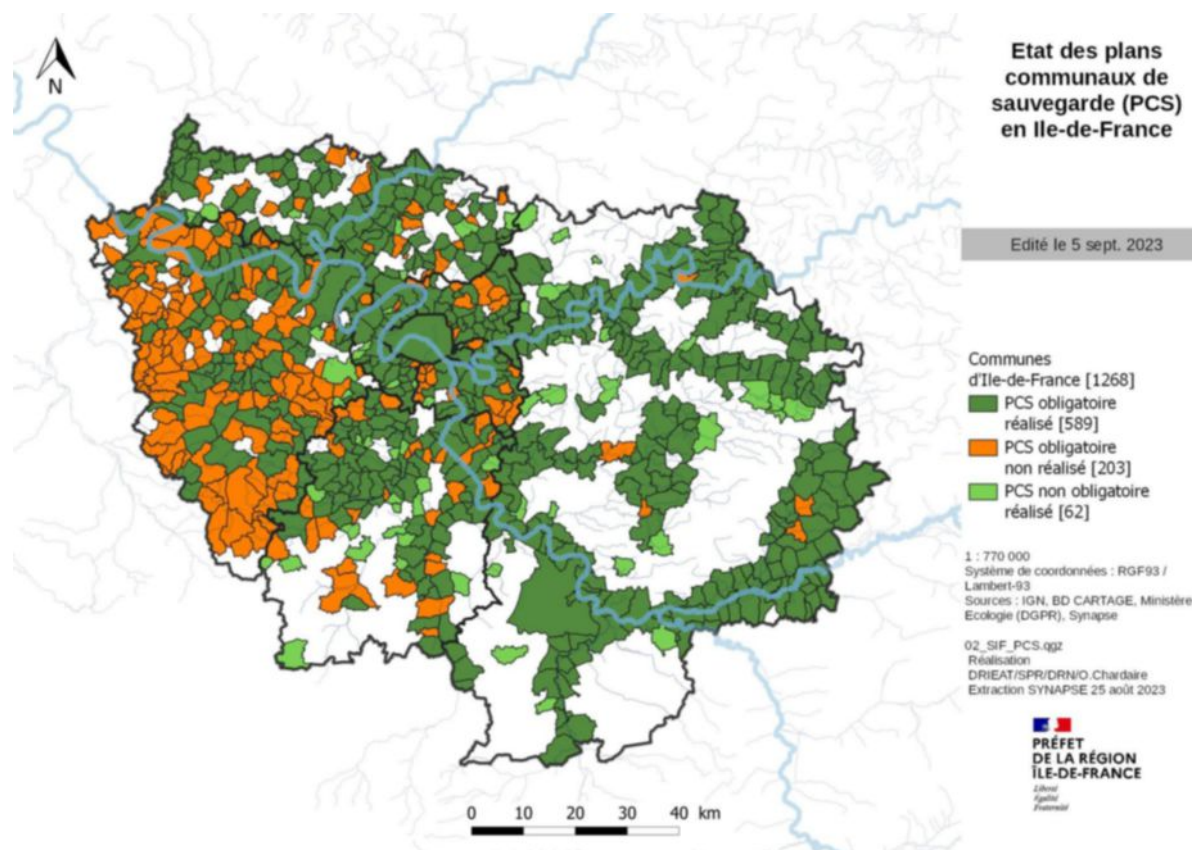


Figure 2: Avancement des PCS à fin 2022 (source : Préfecture de Police)

- **Nombre de projets en zone inondable considérés résilients**, en application de la [charte « Concevoir des quartiers résilients »](#) (orientation stratégique 4.2)

Aucun projet d'aménagement n'a pu encore développer toutes les préconisations de la charte. Une analyse géomatique des projets en cours (notamment d'écoquartiers) situés en zone inondable précisera l'état des lieux.

- **Taux de prise en compte du risque inondation dans les documents d'urbanisme (PLUi, SCoT et SDRIF-E), pour s'assurer que l'aménagement du territoire réduise la vulnérabilité** (orientation stratégique 4.4)

En 2020, la DRIEAT (ex DRIEA) avait analysé les deux PLUi GPS&O et Plaine Commune et le PLU de Courbevoie et la prise en compte des risques inondation y a été faible. Le PGRI impose pourtant aux SCOT et PLUi depuis fin 2015 une prise en compte ambitieuse de cet aléa.

Les PLUi Est Ensemble (EPT8) et le SCOT de la Métropole du Grand Paris sont à analyser.

- **Nombre d'actions de réduction de vulnérabilité des réseaux, pour limiter les impacts hors zone inondée** (orientation stratégique 5.1)

Cet indicateur est à consolider auprès des opérateurs de réseaux et des autorités organisatrices.

- **Niveau de vulnérabilité des établissements médico-sociaux** (orientation stratégique 5.2)

Les conséquences directes et indirectes d'une inondation sur le secteur de la santé mobiliseront fortement les services de secours pour gérer les éventuelles évacuations de personnes fragiles et pour assurer la continuité des activités de soin après la crue.

Dans le cadre du projet Cartoviz ZIP, L'Institut Paris Region a analysé l'impact des crues de la Seine, de la Marne, de l'Oise et du Loing sur certains équipements sensibles, notamment les hôpitaux et les EPHAD (figure 3). Cet indicateur sera consolidé par l'ARS dans le cadre du plan ORSAN CLIM en cours d'élaboration.

niveau de crue	hôpitaux inondés	hôpitaux impactés non inondés	EPHAD inondés	EPHAD impactés non inondés
R0.5	0	0	0	0
R0.6	0	8	1	16
R0.8	3	41	10	67
R1.0	21	140	65	191
R1.15	43	156	98	203

Figure 3: Vulnérabilité des hôpitaux et EPHAD franciliens face aux crues de la Seine, de la Marne, de l'Oise et du Loing (donnée IPR)

L'IPR a également évalué d'autres secteurs sous Cartoviz ZIP : le scolaire (crèches, écoles, collèges, lycées, universités), le transport (gares de train, de métro, de tramway, ports de plaisance), les services de secours (casernes de pompier, gendarmeries, hôtels de police), les services publics (mairies, préfectures) et les industries (installations classées) (figure 4).

L'analyse montre à nouveau l'effet de seuil à partir du scénario de crue R1.0 (début des surverses des systèmes d'endiguement dans la zone dense en proche couronne puis à Paris) et la moindre vulnérabilité du territoire pour les crues plus fréquentes de la Seine, de la Marne, de l'Oise et du Loing.

Les données sont à consolider avec les débordements des affluents secondaires et, à moyen terme à l'issue des travaux de cartographie (OS 1.2), sur les risques de ruissellement.

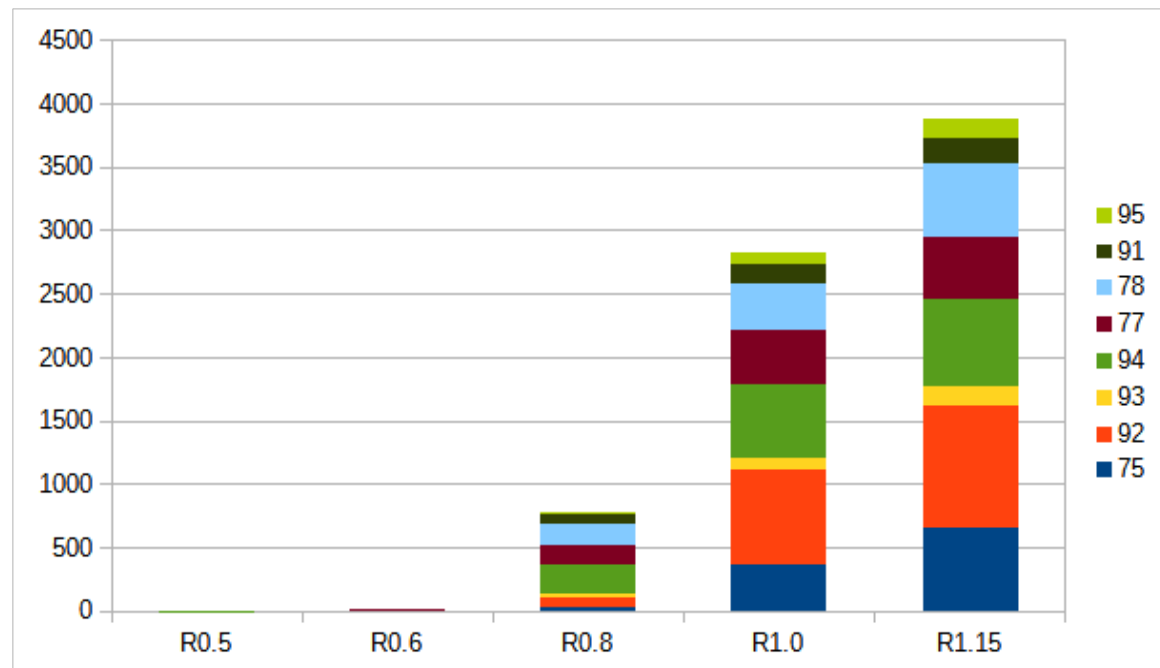


Figure 4: Établissements publics et industries inondés ou fortement impactés par les crues de la Seine, de la Marne, de l'Oise et du Loing (donnée IPR)

- **Nombre d'études et travaux de réduction de la vulnérabilité des bâtiments** (orientation stratégique 5.3)

Cet indicateur pourra être construit à partir des actions envisagées dans le cadre des PAPI franciliens au titre de l'axe 5, relatives notamment aux études et travaux de réduction de vulnérabilité du bâti. On peut noter en particulier les études et travaux réalisés par les conseils départementaux sur plusieurs collèges.

En comité de suivi avec les porteurs de PAPI, une analyse plus fine pourra préciser si les secteurs vulnérables aux crues fréquentes ont pu bénéficier prioritairement de ces actions de réduction de vulnérabilité.

Certaines actions sont réalisées hors financement PAPI et l'analyse ne pourra être exhaustive.

- **Nombre d'aménagements hydrauliques autorisés (ouvrage de stockage permettant de réduire l'impact des aléas fréquents)** (orientation 6.1)

Fin 2022, le casier pilote Seine Bassée a été autorisé et est ainsi le premier aménagement hydraulique autorisé en Île-de-France. Un autre nouvel ouvrage, à Gretz-Armainvilliers (77), pourrait être autorisé fin 2023.

Au 30 juin 2023, 21 dossiers de demande d'autorisation en aménagement hydraulique ont été reçus concernant des ouvrages existants répartis sur les 4 départements de grande couronne pour instruction.

- **Nombre de systèmes d'endiguement autorisés et population protégée** (orientation stratégique 7.1)

Pour les systèmes d'endiguement, la région Île-de-France compte déjà 12 systèmes d'endiguement autorisés en avril 2023 de classe A et B, protégeant 230 000 franciliens, sur près de 50 systèmes d'endiguement. (Voir figure 4 de la stratégie inondation francilienne.)

- **Evolution des financements des actions de prévention des inondations (FPRNM et autres financements)**, en réponse notamment au constat de la Cour des Comptes quant à l'insuffisance des financements de prévention mis en œuvre en Ile-de-France par rapport aux besoins (orientation stratégique 7.1)

Les actions de prévention mises en œuvre en Île-de-France ont bénéficié entre 2009 et 2022 de 71,8 M€ de financement au titre du fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM, fonds géré par l'État, mobilisé principalement à travers des PAPI) dont environ 50 M€ dédié au casier pilote Seine Bassée (engagé en 2021 principalement) (figure 5). Depuis 2009, la moitié des subventions FPRNM programmées (en bleu) est effectivement engagées par les maîtres d'œuvre (en vert).

Ce FPRNM constitue environ la moitié des financements d'actions de prévention des risques naturels majeurs. Ces données pourront être complétées, notamment avec les porteurs de PAPI, concernant les autres sources de financement.

Concernant les financements par les collectivités locales, les intercommunalités peuvent financer des actions de prévention des inondations en instaurant une taxe pour la mise en œuvre de la compétence GEMAPI (qui peut aussi participer aux actions des gestions de l'eau et des milieux aquatiques). En 2021, 26 intercommunalités franciliennes sur 51 avaient notamment levé cette taxe GEMAPI pour un montant cumulé de 29,3 M€ (sans pouvoir distinguer les fonds orientés vers la prévention des inondations). Le montant moyen en 2021 est ainsi de 2,38 € par Francilien ([source AESN](#)).

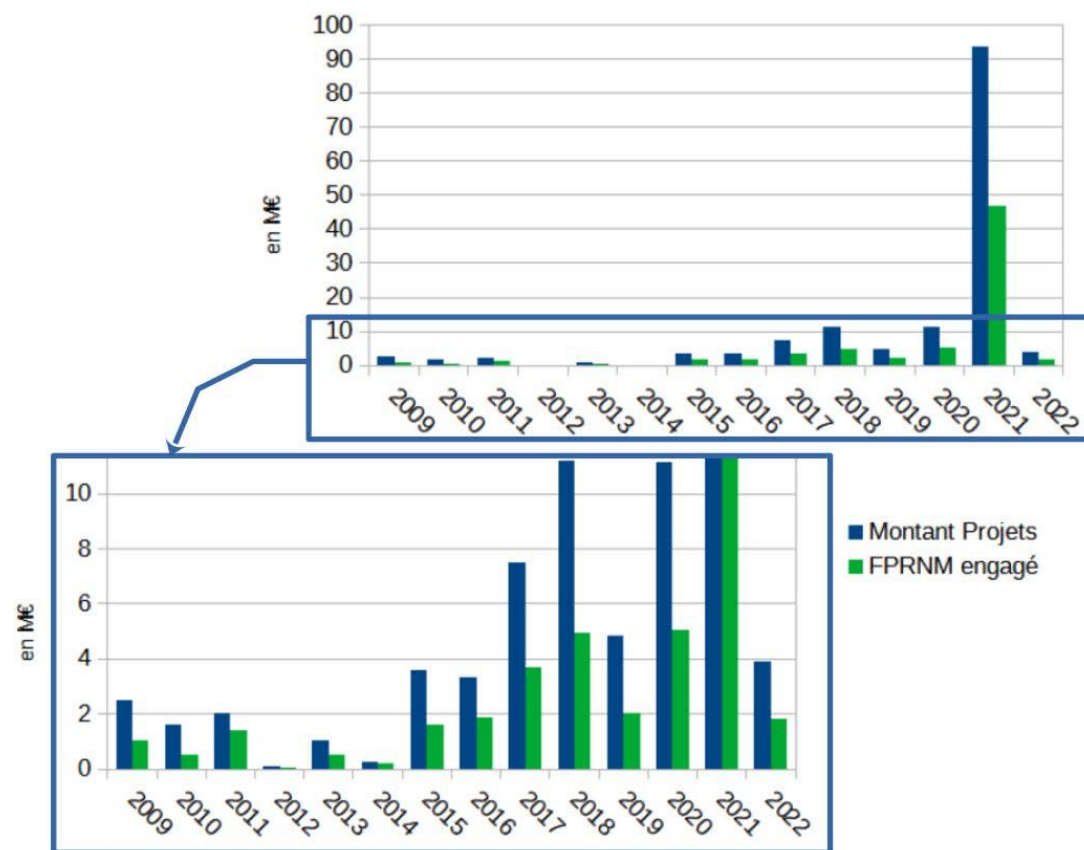


Figure 5: Montant total annuel des actions de prévention des inondations programmées (projets, en bleu) et réellement engagées (en vert) au titre du FPRNM en Île-de-France (données CCR-DRIEAT)

Annexe 3 – Glossaire

AASC : association agréée de sécurité civile

AEP : approvisionnement en eau potable

AESN : agence de l'eau Seine Normandie

AH : aménagement hydraulique

AMIF : association des maires d'Île-de-France

APHP : assistance publique des hôpitaux de Paris

ARS : agence régionale de santé

CCR : caisse centrale de réassurance

CDRNM : commission départementale des risques naturels majeurs

Cerema : centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

CLE : commission locale de l'eau (des SAGE)

CRIF : conseil régional d'Île-de-France

DDT : direction départementale des territoires

DDRM : dossier départemental sur les risques majeurs

DRAC : direction régionale des affaires culturelles

DRIAAP : direction régionale et interdépartementale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt

DRIEAT : direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports

DRIETS : direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

DRIHL : direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement

EOA : Entente Oise Aisne (EPTB)

EPAGE : établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau

EPTB : établissement public territorial de bassin

FEDER : fonds européen de développement régional

FPRNM : fonds de prévention des risques naturels majeurs (dit fonds Barnier)

GEMAPI : gestion de l'eau, des milieux aquatiques et de la prévention des inondations

IPR : Institut Paris Region, agence régionale d'urbanisme et de l'environnement offrant une expertise pluridisciplinaire sur les problématiques de développement des territoires (anciennement Institut d'Aménagement et d'Urbanisme, IAU)

MGP : métropole du grand Paris
MIOM : ministère de l'intérieur et des outre mers
MTECT : ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires
ORDIF : observatoire régional des déchets en Île-de-France, département déchets de l'IPR
OS : orientation stratégique
PAPI : programme d'actions de prévention des inondations
PCA : plan de continuité d'activité
P(I)CS : plan (inter)communal de sauvegarde
PEP : programme d'études préalables (à un PAPI)
PGRI : plan de gestion des risques d'inondation
PLH : programme local de l'habitat
PLU(i) : plan local d'urbanisme (intercommunal)
PP : préfecture de police
PPCI : plan de protection contre les inondations (dispositif du PPRI de la Seine à Paris)
PPRI : plan de prévention des risques d'inondation
PRIF : préfecture de région Ile-de-France
PRPGD : plan régional de planification et de gestion des déchets
REX : retour d'expérience
SAD : service aménagement durable (à la DRIEAT)
SCSOH : service de contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques
SCOT : schéma de cohérence territorial
S(D)AGE : schéma (directeur) d'aménagement et de gestion de l'eau
SDIS : service départemental d'incendie et de secours
SDRIF : schéma directeur de la région Île-de-France
SFN : solutions fondées sur la nature
SIDPC : service interministériel de défense et protection civiles (en préfecture de département)
SLGRI : stratégie locale de gestion des risques d'inondation
SGL : Seine Grands Lacs (EPTB)
SGZDS : secrétariat général de la zone de défense et de sécurité (préfecture de Police)

SIAAP : syndicat interdépartemental d'assainissement de l'agglomération parisienne

SMF : Seine et Marne franciliennes (PAPI porté par l'EPTB Seine Grands Lacs)

SMSO : syndicat mixte Seine Ouest

SPC SmYL : service de prévision de crues Seine moyenne Yonne Loing (SPR/DRIEAT)

SPPE : service politique et police de l'eau (à la DRIEAT)

SPR : service prévention des risques (SPR)

ZEC : zone d'expansion de crue

ZIP : zone d'inondation potentielle

ZICH : ZIP isoclasse hauteur

Annexe 4 – Scénarios de crue et périodes de retour

Les actions de prévention des risques d'inondation par débordement sont adaptées en fonction des niveaux des crues. Les crues sont notamment qualifiées en fonction de leur période de retour ; une crue dite centennale a une période de retour de 100 ans, c'est-à-dire qu'à la station de mesure le débit constaté a statistiquement 1 risque sur 100 tous les ans de survenir ; sur une période de 50 ans, cette crue centennale a statistiquement 39 % de risque de se produire (plus de détails sur les périodes de retour [sur Wikipédia](#)).

Pour la Stratégie inondation francilienne, certaines actions sont évaluées en fonction principalement de 4 scénarios de crue, de crue fréquente à des crues majeures : R0.6, R0.8, R1.0 et R1.15. Pour la Seine, la Marne et l'Oise, 10 scénarios de crue ont été modélisés pour aboutir aux cartographies de zones d'inondation potentielles (ZIP-ZICH) utilisées comme références pour la préparation à la gestion de crise (à différencier des cartographies réglementaires des plans de prévention des risques d'inondation (PPRI) conçues dans une optique de maîtrise de l'urbanisation ; plus de détails [sur la conception des ZIP](#)).

Chaque scénario "Rx" correspond à une simulation dans laquelle le débit correspond à x% du débit observé en 1910 et les cartographies qui en sont issues permettent de visualiser les débordements dans les conditions d'aménagement actuelles du lit de rivière.

Ainsi, le scénario R1.0 correspond bien aux débits observés en 1910 ; cependant, des aménagements du lit de la rivière visant à réduire les hauteurs d'eau et faciliter la navigation ont été réalisées depuis 1910 (8,12 m à la station de Paris Austerlitz par exemple), la hauteur d'eau maximale modélisée est moins importante que la hauteur effectivement atteinte en 1910 (8,62 m toujours au pont d'Austerlitz).

Pour avoir une idée de la fréquence de ces événements, on peut ensuite les traduire en période de retour : la question est quel risque ai-je chaque année d'avoir tel débit (et donc telle hauteur à ma station).

Les grands lacs réservoirs, mis en service entre 1949 et 1990, ont un impact important sur le calcul de ces périodes de retour : en effet, un événement météorologique identique donnera des débits de crues inférieurs grâce à l'action des lacs.

Les périodes de retour calculées ici prennent bien en compte ce facteur et traduisent la probabilité, aujourd'hui, d'avoir une crue d'un débit donné.

		Seine à Paris			Marne à Gournay		
		période de retour	débit	hauteur d'eau	période de retour	débit	hauteur d'eau
module (débit annuel moyen)			306 m³/s			108 m³/s	
scénario de crue modélisé associé aux cartographies de zones d'inondation (ZIP-ZICH)	R 0.5	5-10 ans	1380 m³/s	4,81 m	5-10 ans	480 m³/s	5,09 m
	R 0.6	10-20 ans	1650 m³/s	5,66 m	10-30 ans	570 m³/s	5,63 m
	R 0.8	30-80 ans	1970 m³/s	6,88 m	50-100 ans	770 m³/s	6,41 m
	R 1.0	100-200 ans	2460 m³/s	8,12 m	100-200 ans	960 m³/s	7,11 m
	R 1.15	400-500 ans	3000 m³/s	9,10 m	200-400 ans	1104 m³/s	7,61 m

Plusieurs porteurs de PAPI ont également modélisé les zones d'inondation associées à différents scénarios de crue sur d'autres cours d'eau franciliens.

Annexe 5 – Comitologie de la Stratégie inondation francilienne

La gouvernance de la Stratégie inondation francilienne est proposée autour :

- de l'assemblée des parties prenantes, réunissant tous les 3 ans une centaine de membres : élus des collectivités locales, associations, représentants socio-économiques, experts et services de l'État ;
- du comité de suivi annuel, constitué d'une vingtaine de membres dont les services techniques des principales collectivités locales porteuses de PAPI et de la compétence GEMAPI, des structures pilotant les mesures retenues dans cette Stratégie et des experts ;
- des comités sectoriels et groupes de travail, se réunissant sur des thématiques spécifiques comme le groupe de travail sur la vulnérabilité des réseaux.

L'arrêté préfectoral fixant les parties prenantes de la Stratégie inondation francilienne abroge les précédents arrêtés pour intégrer les nouveaux grands acteurs de la prévention des inondations et prendre en compte l'élargissement du périmètre de la Stratégie confirmé lors de l'assemblée du 12 octobre 2023.

Au niveau local, pour les différents bassins versants franciliens disposant de PAPI, la Stratégie inondation francilienne est partagée dans les comités d'animations des PAPI (comité de pilotage, comité technique) pour s'assurer de la mise en œuvre opérationnelle.

Les animateurs des différents comités et GT de la Stratégie inondation francilienne, du PGRI et des PAPI veillent à articuler de la manière la plus pertinente les réunions organisées.

Assemblée des parties prenantes de la Stratégie inondation francilienne				
Objectifs	Présidence	Membres	Description	Périodicité
Organe de rassemblement et de concertation de l'ensemble des acteurs locaux	Préfet de région Île-de-France et Préfet de Police de Paris	Une centaine de membres : élus des collectivités locales, représentants socio-économiques, associations, experts, services de l'État La liste des membres est fixée dans l'arrêté préfectoral relatif aux parties prenantes de la stratégie.	• Fédérer, entretenir un lien entre les acteurs de la prévention des risques d'inondation sur le territoire • Partager l'état d'avancement de la mise en œuvre de la stratégie et être force de propositions en cas de difficultés • Valider les modifications à apporter sur la stratégie • Susciter des opportunités d'actions	Tous les 3 ans

Comité de suivi de la Stratégie inondation francilienne				
Objectifs	Animation	Membres	Description	Périodicité
Organe de suivi de la stratégie	DRIEAT Île-de-France et Secrétariat général de la zone de défense et de sécurité de Paris	Une vingtaine de membres : porteurs de PAPI, collectivités ayant la compétence GE-MAPI, structures pilotant les mesures retenues dans cette Stratégie, experts, services de l'État La liste des membres est fixée dans l'arrêté préfectoral relatif aux parties prenantes de la stratégie. D'autres acteurs peuvent être invités au besoin.	• Suivre l'avancement des orientations définies dans la stratégie pour chaque grand axe, en partageant et discutant autour notamment des indicateurs prioritaires de suivi Les actions sont mises en œuvre opérationnellement dans les PAPI et dans les programmes d'actions des services de l'État. Avant chaque réunion, les pilotes définis dans la stratégie consolident les informations auprès des autres éventuels maîtres d'ouvrage. • Lever les freins éventuels à la bonne mise en œuvre des orientations stratégiques • Partager les bonnes pratiques et les outils • Définir une stratégie de communication Les compte-rendus de réunion et indicateurs de suivi sont diffusés sur le site internet de la DRIEAT.	Tous les ans
Membres du Comité de Suivi				
Collectivités locales : Association des maires d'Île-de-France Conseil départemental de l'Essonne Conseil départemental du Val-de-Marne Communauté d'agglomération du Pays de Meaux Conseil régional d'Île-de-France EPAGE du Loing EPTB Entente Oise Aisne EPTB Seine Grands Lacs Métropole du Grand Paris Syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique de la vallée de			État : Agence de l'eau Seine Normandie Agence régionale de santé Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports Secrétariat général de la zone de défense et de sécurité de Paris Acteurs économiques : Chambre de commerce et d'industrie de Paris Île-de-France Chambre d'agriculture de région Île-de-France	

I'Yvette (SIAHVY) Syndicat mixte d'aménagement et de gestion des eaux (SMAGE) des Deux Morin Syndicat mixte Seine ouest (SMSO) Syndicat mixte pour l'assainissement et la gestion des eaux du bassin versant Yerres-Seine (SyAGE) – EPAGE de l'Yerres Syndicat de l'Orge Ville de Paris Experts : Centre européen de prévention des risques d'inondation Institut Paris Region D'autres intervenants peuvent être invités en fonction de l'ordre du jour.	
--	--

Groupe de travail sur la vulnérabilité des réseaux face aux inondations				
Objectifs	Animation	Membres	Description	Périodicité
Organe veillant à la réduction de la vulnérabilité des réseaux	DRIEAT Île-de-France et Secrétariat général de la zone de défense et de sécurité de Paris	Une quarantaine de membres : opérateurs de réseaux, autorités organisatrices, services de l'État, porteurs de PAPI, experts Ce GT vise principalement les grands opérateurs de réseaux et autorités organisatrices. Les collectivités locales tierces peuvent bénéficier de certaines données en sollicitant la DRIEAT.	- Partager les données d'aléas inondation et les données de fragilité de réseaux qui en découlent, sur une plate-forme sécurisée - Suivre la réduction de ces vulnérabilités de réseaux : dans la continuité d'activité et dans la programmation de travaux des opérateurs, dans les stratégies de résilience définies par les autorités organisatrices, dans la préparation à la gestion de crise pour les services de l'État et collectivités, dans la sensibilisation des publics Ce groupe de travail a été initié en avril 2016 par la signature de la déclaration d'intention. La mise à disposition sécurisée des données est encadrée par une convention spécifique mise à jour en septembre 2022.	Tous les ans

			Des réunions sectorielles (par type de réseaux) sont organisées au besoin.	
--	--	--	--	--

Comités de chaque PAPI francilien				
Objectifs	Animation	Membres	Description	Périodicité
Instances de gouvernance des PAPI et PEP (comité de pilotage et/ou comité technique)	Chaque porteur de PAPI	Membres choisis en fonction des spécificités de chaque bassin versant et du cahier des charges PAPI	Contribuer notamment à la mise en œuvre de la stratégie reflétant au mieux les spécificités locales, en priorité sur le périmètre d'actions renforcées de la stratégie, et permettant d'affirmer le principe de subsidiarité Les compte-rendus des comités sont accessibles auprès des porteurs de PAPI.	Généralement : Tous les ans (comité de pilotage) Deux fois par an (comité technique)

L'avancement de certaines dispositions pourra être suivie dans le cadre d'autres comités :

- les dispositions de l'axe 4 relatives à la prise en compte des risques d'inondation dans l'aménagement seront notamment présentées et évaluées dans le cadre du club Planif Territoires, animé par le service aménagement durable de la DRIEAT et auquel participent les grands acteurs de l'aménagement, notamment les collectivités en charge de la compétence urbanisme ;
- l'avancement du plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) Seine-Normandie 2022-2028 est notamment évalué en comité plan Seine élargi (CPSE), animé par la DRIEAT (SPPE) ; des indicateurs de suivi sont accessibles [sur le site de la DRIEAT](#) ;
- les problématiques de gestion des inondations, par ruissellement notamment, pourront également être discutées dans le cadre des commissions locales de l'eau (CLE), instance de suivi des schémas locaux d'aménagement de l'eau (SAGE) et, à une échelle plus large par la [commission territoriale Seine francilienne](#) de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement,
de l'aménagement et des transports d'Île-de-France

Ponant 2, 27-29 rue Leblanc 75015 PARIS

Tél : (+33) 01 40 61 80 80

www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

